

**COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 02 MARS 2020**

**Conseillers présents** : Mme Martine GRECO -

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – François GRECO – Denis MALOSSANE –  
Antoine PES – Serge VASELLI –

**Absent excusé** : M. Bernard BATIFOULIER –

**Conseiller absent** : M. Lionel VOGEL –

**Secrétaire de séance** : M. Serge VASELLI -

Début de séance : 15 h 00

Fin de séance : 16 h 20

**DELIBERATIONS**

**2020/01 VENTE DE LA PARCELLE SECTION 131 D N°83 A LA SCI RUE DE L'EGLISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la vente de la parcelle :  
section 131 D N°83, d'une superficie de 32 m<sup>2</sup>, située dans le village de MONTPEZAT à la SCI  
Rue de l'Eglise et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir  
à la cession de ce terrain communal ;

**2020/02 VENTE DE LA PARCELLE SECTION E N°404 A MONSIEUR ROBERT MEYNARD**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la vente de la parcelle :  
section E N°404, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, située dans le village de MONTAGNAC à Monsieur  
Robert MEYNARD et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour  
aboutir à la cession de ce terrain communal ;

**2020/03 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019 – 2022 (CEJ)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'objectifs et de  
financement concernant la prestation de service : Contrat Enfance Jeunesse – territoire du haut  
plateau du verdon - pour les communes partenaires d'Allemagne en Provence, d'Esparron de  
Verdon, de Gréoux les Bains, de Montagnac – Montpezat, de Quinson, de Riez, de Roumoules, de  
Saint Martin de Brômes, de Puimoisson et du SIVU Enfance Jeunesse Verdon, telle que proposée  
par la CAF et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

**2020/04 CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION AVEC LE COLLEGE DE RIEZ**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation, telle que proposée par le collège de Riez et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

**2020/05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET COMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de gestion présenté pour le budget de la commune, au titre de l'année 2019 ;

**2020/06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif de la commune, au titre de l'année 2019 ;

**2020/07 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 POUR LE BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire ;

**2020/08 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux de ces taxes directes locales pour l'année 2020 et fixe ceux-ci respectivement à :

- Taxe d'habitation : 4,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,30 % ;

**2020/09 BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget de la commune présenté par Monsieur le Maire au titre de l'année 2020 ;

## COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire donne lecture des consignes et recommandations à respecter quant à l'évolution de l'épidémie de coronavirus sur le territoire national diffusées, ce jour, par la Préfecture des Alpes de Haute Provence.**

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,  
Monsieur le Maire clôture la séance à 16 h 20**

**à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 03 mars 2020**

**Le secrétaire de séance,  
M. Serge VASELLI**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 09 mars 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 03 mars 2020**

**Le Maire  
François GRECO**

**Signature des Conseillers Municipaux :**